

6 BIENNE

DONNÉES EN LIGNE L'administration biennoise met à disposition du public une nouvelle carte interactive pour faciliter la recherche de renseignements sur le cadastre et l'affectation des zones

«L'ordinateur ne remplace pas les gens»

JULIEN BAUMANN

Les autorités biennoises viennent de franchir un nouveau pas vers l'accessibilité de données cartographiques. Grâce au géoportail Web-SIG, accessible directement via le site de la Ville, les particuliers peuvent consulter en tout temps et en quelques clics de souris la totalité des plans de cadastre, d'affectation des zones et du registre foncier de la commune. Sur cette plateforme internet, il est notamment possible de créer directement des fichiers PDF et d'imprimer des plans détaillés. La population peut désormais connaître en un coup d'œil le type de zone sur laquelle se trouve une parcelle ou savoir à quelles règles cette dernière est soumise. Les tracés des canalisations sont également répertoriés. Que l'on soit un particulier désirant modifier sa maison, un bureau d'architecte ou une agence immobilière voulant acheter une parcelle, une mine de renseignements indispensables à toute planification de construction est désormais en ligne.

Prise en charge identique

Même si les données disponibles peuvent être du charabia pour les profanes, la prise en main du géoportail est ergonomique et intuitive. Il est possible par exemple de superposer les plans sur des photos aériennes pour mieux situer une zone. Un petit moteur de recherche permet de trouver une parcelle soit en tapant son numéro ou l'adresse à laquelle elle se situe. En cas d'incompréhension, des renvois aux règlements correspondants sont systématiquement proposés.

La mise sur pied de cette plateforme doit aussi faciliter la tâche des autorités concernées, comme le Département des infrastructures, le Service du cadastre, le Département de l'ur-



Les plans de cadastre, les zones à bâtir et bien d'autres renseignements sont disponibles gratuitement sur internet. PETER SAMUEL JAGGI

banisme et la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement (TEE). «Ce sera plus rapide et plus fiable.

res. «On peut y accéder 24h sur 24, plus besoin de prendre en compte les horaires des guichets pour consulter ces données», s'est

Ville. «Ça ne changera rien, nos collaborateurs sont toujours à la disposition de la population. L'ordinateur ne remplace pas les gens», a assuré Florence Schmolli, responsable du Département de l'urbanisme.

Pas toutes les données

Jusqu'à présent, la Ville ne disposait d'aucun logiciel qui centralisait toutes ces données. Les communes sont contraintes de mettre en place de tels systèmes en vertu de la loi fédérale sur la géoinformation. Le coût de son développement pour la Ville avoisine les 40 000 fr. «et il faut compter entre 10 000 et 20 000 fr. supplémentaires par année pour l'entretien», a précisé Andreas Kluser, responsable du Service du

cadastre et SIG. La Ville explique que les coûts ont pu être limités car elle «utilise principalement des outils et logiciels gratuits et librement disponibles.» Les autorités auront en outre accès à davantage de données que la population. Seuls les tracés des canalisations sont marqués sur le plan publié en ligne. Conduites de gaz, d'eau ou raccords internet, cela reste confidentiel. Même chose pour le nom des propriétaires. Pour des raisons de protection des données, ils ne sont pas divulgués directement. ◉

INFO

Il est possible de consulter le portail en se rendant sur le site www.biel-bienne.ch et en cliquant sur l'onglet «Cartes» ou en tapant directement l'adresse: <http://sig.biel-bienne.ch>.

«On peut y accéder 24h sur 24. Plus besoin de prendre en compte les horaires des guichets pour consulter ces données.»

BARBARA SCHWICKERT CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Nous devons répondre à moins de demandes. Il y aura aussi une économie de papier», a expliqué hier Roger Racordon, responsable du Département des infrastruc-

ture pour sa part réjouit la directrice de la TEE Barbara Schwickert. Il n'est pas envisagé pour autant de réduire la prise en charge des personnes aux guichets de la

ARCHÉOLOGIE Soutien à deux gros crédits de sauvetage

La Commission de la formation propose au Grand Conseil d'approuver deux crédits en faveur de fouilles archéologiques de sauvetage à Bienne/Nidau et à Kallnach. En application de la loi cantonale sur le patrimoine, la sauvegarde des découvertes archéologiques constitue la condition pour l'adoption du plan d'aménagement nécessaire à la réalisation du projet «Agglolac» et pour l'extraction de gravier à Kallnach.

La Commission de la formation du Grand Conseil bernois a procédé à l'examen préalable des dossiers. Par 9 voix contre 2 et 4 abstentions, elle s'est prononcée en faveur du crédit-cadre de 15,5 millions de francs pour la période 2019 à 2034 destiné à financer les fouilles archéologiques de sauvetage dans le cadre de la construction du nouveau quartier «Agglolac» à Bienne/Nidau. En réalisant des sondages dans cette zone, le Service archéologique du canton a découvert des palafittes de qualité exceptionnelle associées aux sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

Fouilles à Kallnach

Le projet à Kallnach est davantage contesté. Par 7 voix contre 5 et 3 abstentions, la Commission de la formation préconise d'accepter le crédit-cadre de 15,17 millions de francs pour la période 2017 à 2028 destiné au financement de fouilles de sauvetage sur le site de Challnachwald, à Kallnach. Ce site est affecté à l'extraction de gravier alors qu'il est situé dans une zone archéologique comprenant un groupe de tertres funéraires celtes formant l'un des plus grands ensembles de ce type en Suisse. La décision d'extraire du gravier sur ce site constitue un compromis judicieux. Les fouilles de sauvetage détruiront certes des tertres funéraires, mais après les avoir documentés et évalués. ◉ CBE-MAS

CONSEIL DE VILLE Le parlement s'est penché hier soir sur le sort de l'école enfantine du chemin des Bouleaux

Agrandissement accepté pour 1,6 million de francs

Pour la rentrée parlementaire, le Conseil de ville n'a pas vraiment traîné. Il a avalisé, hier soir, un crédit de 1,6 million de francs destiné à agrandir l'école enfantine du chemin des Bouleaux.

Le sujet n'a pas suscité de vives discussions et a été accepté à une très grande majorité. Au nom de la Commission de gestion, Salome Strobel a rappelé que la situation actuelle de cette école était transitoire. «Une seule classe peut prendre place dans les locaux du chemin des Bouleaux, alors que deux sont nécessaires pour accueillir tous les enfants du quartier. L'utilisation de la Maison Calvin n'est que provisoire. En acceptant un agrandissement de l'école enfantine, on pourra réaliser une économie en frais de location de la Maison Calvin et réunir tous les enfants au chemin des Bouleaux.» S'exprimant pour la fraction



L'école enfantine sera agrandie. Elle permettra d'accueillir une nouvelle classe. PETER SAMUEL JAGGI

socialiste, Niklaus Baltzer a salué le projet. Quant aux Verts, par la voix de Lena Frank, ils ont

demandé si «cette extension sera suffisante pour répondre aux besoins des familles du quartier».

Elle a rappelé que le lotissement en construction du Jardin du paradis allait amener son lot de

nouveaux habitants.

La directrice des Travaux publics, de l'énergie et de l'environnement Barbara Schwickert lui a répondu qu'une extension de l'école de la Gurzelen était en projet dans le cadre du réaménagement du quartier éponyme. «Il est évident que nous avons envie de mettre de bonnes infrastructures à la disposition de la population», a-t-elle affirmé.

Prolongement du bâtiment

Rappelons que ce projet d'agrandissement permettra de rapatrier ces deux classes au chemin des Bouleaux dès la rentrée 2017. Il prévoit la construction d'une extension d'un étage de dimension similaire au bâtiment actuel, qui sera conservé. Cette extension sera érigée à la limite du chemin de la Truite – juste au sud de l'Île-de-la-Suze –

dans le prolongement de l'édifice existant.

Le nouveau bâtiment comprendra une salle de groupe d'environ 25m², dotée sur la galerie d'une «surface de repos» d'environ 20m². L'extension comportera aussi un local de stockage et des sanitaires pour les enseignants.

En seconde partie de soirée, le Conseil de ville s'est penché sur la motion d'Alfred Steinmann (SP), demandant que les parlementaires ne soient plus astreints à l'assermentation. «Tous les autres parlements dans le canton de Berne y ont renoncé», a-t-il souligné. Transformé en postulat, cette proposition va être prise en compte lors de la prochaine discussion autour de l'élaboration d'un nouveau Règlement du Conseil de ville. ◉ MAS